


Procédure file

Informations de base		
BUD - Procédure budgétaire	2011/2300(BUD)	Procédure terminée
Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: séisme en Espagne et inondations en Italie		
Sujet 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité 8.70.60 Budgets annuels antérieurs		
Zone géographique Italie Espagne		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	PPE BÖGE Reimer Rapporteur(e) fictif/fictive S&D GARDIAZABAL RUBIAL Eider ALDE GERBRANDY Gerben-Jan	22/11/2011
Conseil de l'Union européenne Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DG de la Commission Budget	Commissaire LEWANDOWSKI Janusz	

Evénements clés			
21/11/2011	Publication du document de base non-législatif	COM(2011)0792	Résumé
30/11/2011	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
05/12/2011	Vote en commission		
07/12/2011	Dépôt du rapport budgétaire	A7-0437/2011	Résumé
13/12/2011	Résultat du vote au parlement		
13/12/2011	Décision du Parlement	T7-0549/2011	Résumé

13/12/2011	Adoption du projet du budget par le Conseil		
13/12/2011	Fin de la procédure au Parlement		
07/01/2012	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2011/2300(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/7/07844

Portail de documentation

Document de base non législatif	COM(2011)0792	21/11/2011	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission	PE476.076	22/11/2011	EP	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture	A7-0437/2011	07/12/2011	EP	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement	T7-0549/2011	13/12/2011	EP	Résumé

Acte final

[Décision 2012/6](#)
[JO L 004 07.01.2012, p. 0014](#) Résumé

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: séisme en Espagne et inondations en Italie

OBJECTIF : mobiliser le Fonds de solidarité pour aider l'Espagne et l'Italie touchées par de graves catastrophes naturelles.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : [l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006](#) sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière permet la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union (FSUE) au moyen d'un mécanisme de flexibilité, à concurrence d'un plafond annuel de 1 milliard EUR au-dessus des rubriques concernées du cadre financier.

Les conditions d'admissibilité à ce Fonds sont exposées en détail dans le [règlement 2012/2002/CE](#) du Conseil.

Sur la base d'une demande d'intervention du Fonds présentée par l'Espagne, à la suite d'un séisme survenu dans la région de Murcie, et par l'Italie, pour des inondations, les estimations des montants totaux des dommages causés sont les suivantes:

- Dommages directs Espagne : 842,838 millions EUR ;
- Aide proposée: 21.070.950 EUR.

Et

- Dommages directs Italie : 676,357 millions EUR ;
- Aide proposée: 16.908.925 EUR.

Total : 37.979.875 EUR.

Après examen de la demande, et compte tenu du montant maximal envisageable pour le soutien du Fonds ainsi que de la marge existant pour la réaffectation de crédits sous la rubrique nécessitant des dépenses supplémentaires, la Commission propose de mobiliser le Fonds de solidarité de l'UE à hauteur de 37.979.875 EUR, à affecter sous la rubrique 3b du cadre financier.

Par la présente proposition de mobilisation du Fonds, la Commission engage la procédure de trilogue sous forme simplifiée afin d'obtenir l'accord des deux branches de l'autorité budgétaire sur la nécessité du recours au Fonds et sur le montant requis. La Commission invite chaque branche de l'autorité budgétaire à informer l'autre branche ainsi que la Commission de ses intentions. En cas de désaccord de l'une

des deux branches de l'autorité budgétaire, un trilogue formel sera organisé.

La Commission présente un projet de budget rectificatif (PBR) afin d'inscrire dans le budget 2011 les crédits d'engagement et de paiement spécifiques, comme le prescrit le point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 (voir [BUD/2011/2301](#)).

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: séisme en Espagne et inondations en Italie

La commission des budgets a adopté le rapport de Reimer BÖGE (PPE, DE) sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil concernant la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne, conformément au point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière.

La proposition de décision vise à mobiliser un montant de 37.979.875 EUR en crédits d'engagement et de paiement en 2011 pour venir en aide à l'Espagne et l'Italie, touchées respectivement par un grave séisme et des inondations. Un budget rectificatif sera adopté parallèlement afin d'inscrire formellement ce montant au budget de l'Union (voir [BUD/2011/2301](#)).

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: séisme en Espagne et inondations en Italie

OBJECTIF : OBJECTIF : mobiliser le Fonds de solidarité pour aider l'Espagne et l'Italie touchées par de graves catastrophes naturelles.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2012/6/UE concernant la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne, conformément au point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière.

CONTENU : l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 permet la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union (FSUE) au moyen d'un mécanisme de flexibilité, à concurrence d'un plafond annuel de 1 milliard EUR au-dessus des rubriques concernées des perspectives financières.

Sur la base de la demande à bénéficier d'une aide du Fonds introduite par l'Espagne concernant une catastrophe provoquée par un tremblement de terre, et par l'Italie concernant des inondations, le Parlement européen et le Conseil ont décidé de mobiliser le FSUE pour un montant total de 37.979.875 EUR en crédits d'engagement et de paiement au titre de l'exercice 2011.

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: séisme en Espagne et inondations en Italie

Le Parlement européen a adopté par 677 voix pour, 19 voix contre et 3 abstentions, une résolution approuvant la proposition de décision de mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne.

Ce Fonds sera mobilisé à hauteur de 37.979.875 EUR en crédits d'engagement et de paiement en 2011 pour venir en aide à l'Espagne et l'Italie, touchées respectivement par un grave séisme et des inondations.

À noter que parallèlement le Parlement a adopté un projet de budget rectificatif (n° 7/2011) destiné à inscrire formellement ce montant au budget de l'Union (voir [BUD/2011/2301](#)).